



Plan Régional de Formation 2023-2026

| Région Occitanie

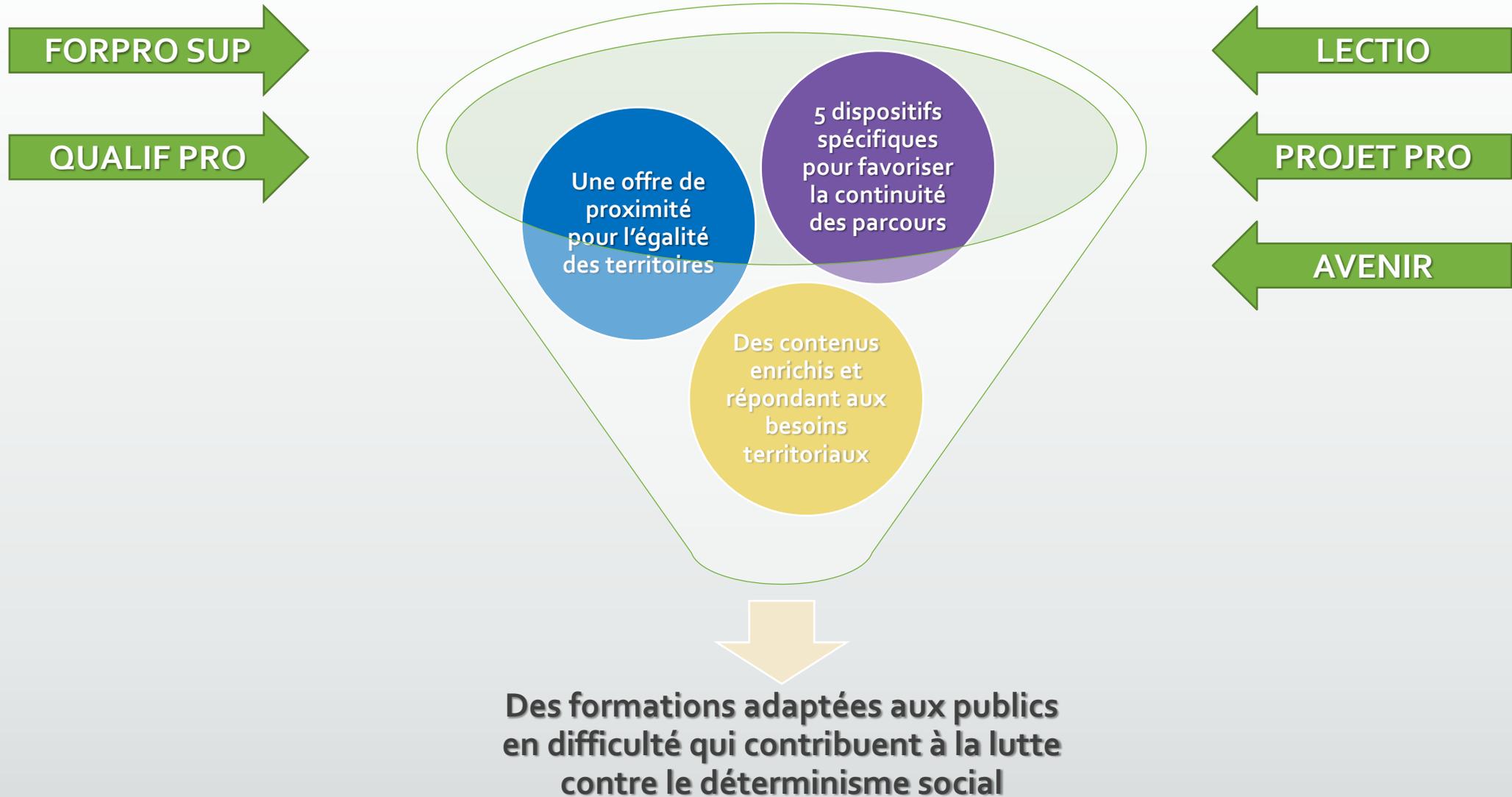
LE PRF 23 C'est quoi ?

- Une offre de formation de proximité
- Une priorité aux publics éloignés de l'emploi
- Des modalités pédagogiques innovantes
- Des parcours individualisés
- L'intégration de la transition écologique
- Une approche par les compétences
- Un tremplin pour l'emploi intégrant le pacte pour l'embauche



P L
A ' E
C E M
T B
E A
P U
O C
U H
R E

LES DISPOSITIFS du PRF 23



Evolutions du PRF23



Evolutions du PRF23



Evolutions du PRF23



Une offre 100% en ligne



Tout demandeurs
d'emploi résidant en
Occitanie

Administrateurs
bénévoles associatifs



Besoin d'acquérir de nouvelles compétences avant une
reprise en emploi ?

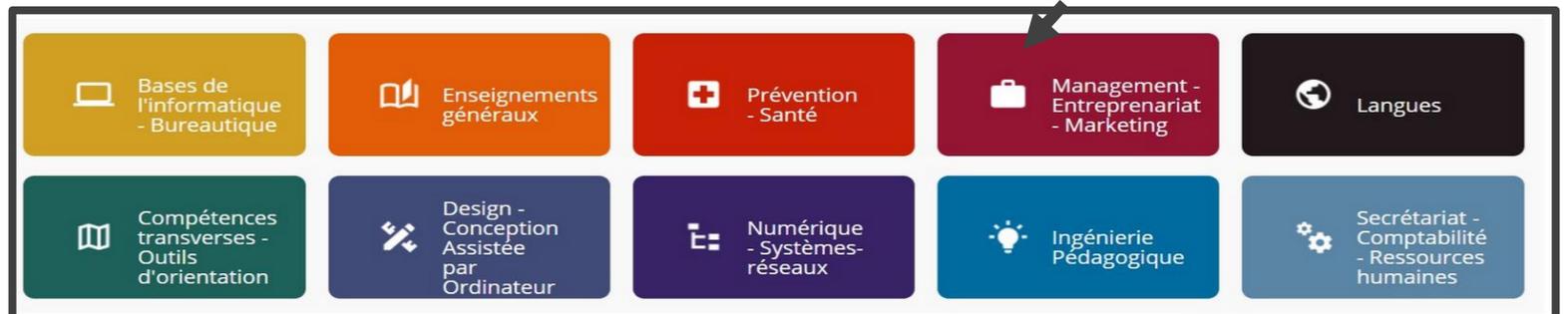
De préparer un examen d'entrée en formation, une
reprise d'études ou un concours ?

Plus de 5000 accès gratuits
offerts en Occitanie

Inscription simple et accès en
autonomie (formation quand
on veut)

Près de 100 cursus de
formation gratuits

Pour y accéder
Flasher le QR CODE !



La levée des freins à la formation

Aide à la Garde d'Enfants	Revenu Ecologique Jeunes	Aide à la mobilité
<p>Objectif : favoriser l'employabilité et/ou le maintien dans l'emploi des parents d'enfants âgés de moins de 10 ans</p> <p>Bénéficiaires : stagiaires inscrits dans une <u>formation</u> du PRF ou du sanitaire et social et/ou <u>repreneurs d'emploi</u> ayant un contrat de travail d'une durée minimale d'un mois</p> <p>Montant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 250 € pour un stagiaire et un repreneur avec un contrat de travail de 3 mois ou plus ➤ 80 € pour un repreneur avec un contrat de travail de moins de 3 mois <p>Bilan fin novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> • volet formation : 3 581 dossiers ont fait l'objet d'une prise en charge • Volet repreneur : 155 dossiers <p style="text-align: center;">Dispositif et critères d'éligibilité</p> <p style="text-align: center;">Aide Garde Enfants</p>	<p>Objectif: inciter les jeunes de 18 à 29 ans à s'inscrire dans un parcours de formation et/ou de création-reprise d'entreprise favorisant la transition écologique.</p> <p>Lancement de l'expérimentation depuis le 01/04/2022 sur les secteurs du BTP et de l'Agriculture Elargissement à l'ensemble des filières à compter du 01/09/2022</p> <p>Montant</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 689 € pour les 18-20 ans ➤ 849 € pour les 21-25 ans ➤ 1 000 € pour les 26-29 ans <p>Bilan fin novembre 383 dossiers ont fait l'objet d'une prise en charge dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • volet formation : 354 • volet création/reprise : 29 <p style="text-align: center;">Dispositif et critères d'éligibilité</p> <p style="text-align: center;">Revenu Ecologique Jeunes</p>	<p>Objectif : accompagner les demandeurs ou repreneurs d'emplois pour trouver et sécuriser une solution de mobilité autonome et durable</p> <p>Prestation déclinée en 3 phases distinctes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic mobilité : travail à partir des besoins du bénéficiaire 2. Accompagnement individualisé : comprendre son environnement et appui pour mobiliser l'offre de mobilité 3. Prêt d'un véhicule si aucune solution présente sur le territoire <p>Bilan 1ere année (01/07/2021- 01/11/2022)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 492 bénéficiaires financés Pôle Emploi • 828 bénéficiaires financés Région • 212 personnes ont bénéficié d'un prêt de véhicules via un financement Région <p style="text-align: center;">Dispositif et critères d'éligibilité</p> <p style="text-align: center;">Aide à la Mobilité</p>